

Nombre de
Membres en
Exercice
15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

Présents
12

SEANCE DU 18 FEVRIER 2026

Votants
14

L'an deux mil vingt six, le dix huit février
à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

Date de la
Convocation
12/02/2026

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BLACHON
Daniel, BROCARD Béatrice, FAVARON Jacques, ODIN Edwige,
PATOILLARD Emilie, SABOT Norbert, SOUQUE Philippe,
VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : FAURE Emilie a donné pouvoir à BOMPUIS Yves,
MELLADO Nicolas a donné pouvoir à TEYSSIER Frédéric.

ABSENTE : DEVUN Carole.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Madame Edwige ODIN a été nommée secrétaire de séance.

N° 2026/01/13

**Aménagement du
Lotissement Les Pins**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir
approuver l'avenant de plus-value au marché « aménagement du
lotissement Les Pins » pour le lot n° 1 « voirie » à passer avec
l'entreprise SRATP et de l'autoriser à le signer.

**Avenant au lot n° 1
« voirie »**

Détail de l'avenant :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	221 145,00 €
- Montant TTC :	265 374,00 €

Réalisation de travaux ou prestations supplémentaires :

- Art 16 – reprise de la forme	92,00 € HT
- Art 17 – GNT0/31.5	323,00 € HT
- Art 18 – Enrobés	4 320,00 € HT

	4 735,00 € HT

Montant de l'avenant en plus :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	4 735,00 €
- Montant TTC :	5 682,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant n° 1	+ 2.14 %

AR Prefecture

.../...

043-214302275-20260218-2026_01_13-DE
Reçu le 18/03/2026

Nouveau montant du marché public :

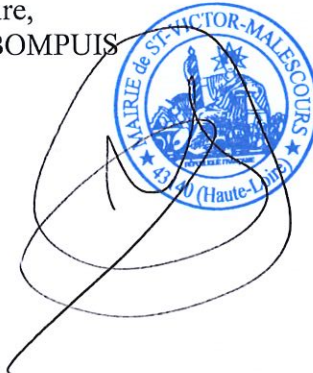
- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	225 880,00 €
- Montant TTC :	271 056,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APROUVE** l'avenant de plus-value de 4 735,00 € HT au marché pour le lot n° 1 « voirie » à passer avec l'entreprise SRATP.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Yves BOMPUIS



La secrétaire de séance,
Edwige ODIN

AR Prefecture

043-214302275-20260218-2026_01_13-DE
Reçu le 18/03/2026